

LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire 30-181019 : Réhabilitation de 3 aires de jeux /
Validation des dossiers techniques et des plans de
financement prévisionnel**

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 11 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 04

Procuration (s) : 09

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : GONTHIER Emmanuelle

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer


LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM30-181019-

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de télétransmission: 28/10/2019
Date de réception en préfecture: 28/10/2019

DATE DU DIX-HUIT OCTOBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le DIX-HUIT OCTOBRE à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe à Marc Luc BOYER Maire - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint à Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint à René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale à Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale à André GONTHIER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal à Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale à Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint.

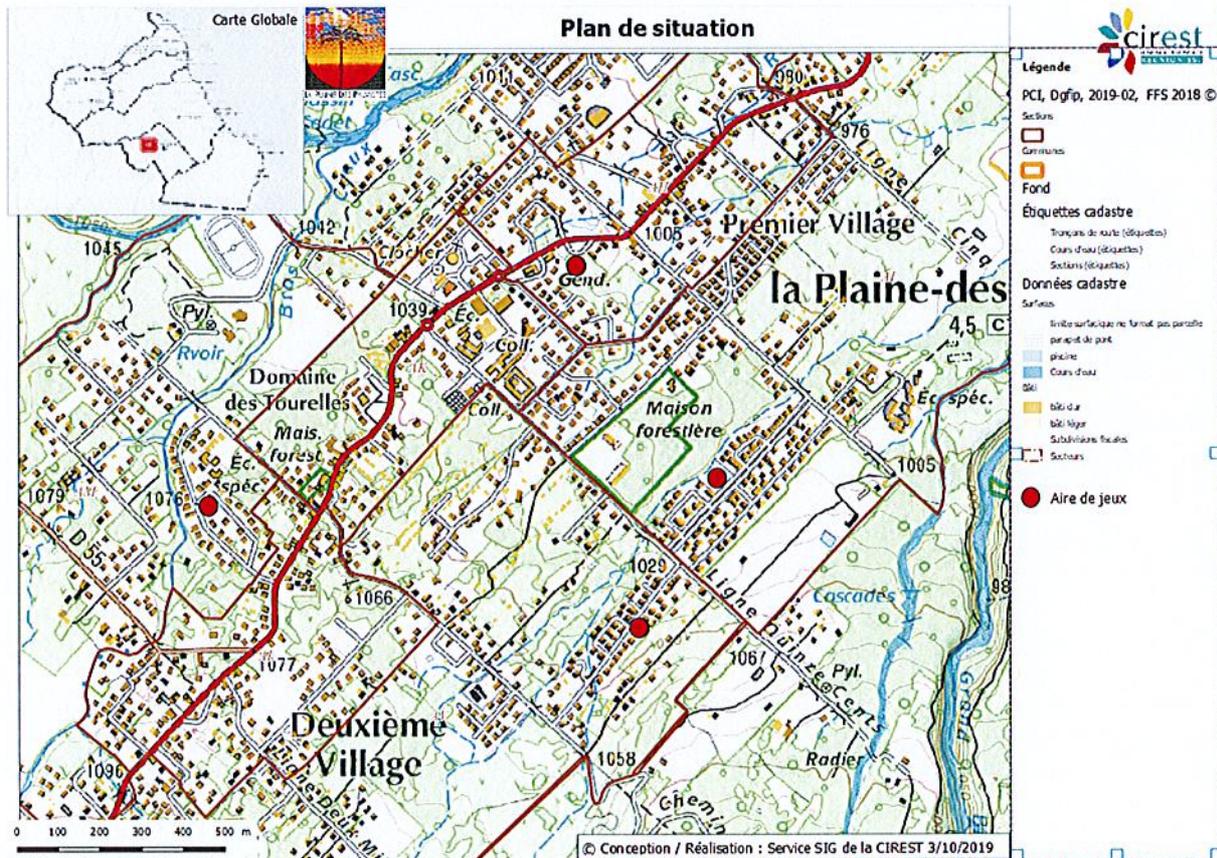
Affaire 30-181019
Réhabilitation de 3 aires de jeux / Validation des dossiers techniques et des plans de financement
prévisionnel

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM30-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Il existe sur la Commune plusieurs aires de jeux qui doivent être réhabilitées afin d'offrir principalement aux enfants et plus généralement aux usagers, des espaces de rencontre et de détente aux normes et qui répondent mieux à leurs attentes.

Ainsi, il est proposé la réhabilitation des trois aires de jeux suivantes :

- Eucalyptus,
- Fuchsias,
- Hortensias.



1. Eucalyptus

Sur ce site, il est envisagé la pose de quelques agrès de « street work-out » pour adolescents ou jeunes adultes. Ces équipements seraient complémentaires avec les activités sportives pratiquées sur le plateau noir voisin. Les agrès seraient sélectionnés pour leur rusticité et leur simplicité, en évitant, les éléments présentant des hauteurs de chute potentielle trop importantes et nécessitant des sols synthétiques amortissants de forte épaisseur. Pour ce faire, Il y a lieu de réaliser les travaux préparatoires suivants :

- Dépose des jeux et mobiliers obsolètes,
- Démolition des vestiges de sols sous les jeux,
- Rafrâichissement du kiosque et mise en place d'un ensemble table + bancs,
- Pose de 2 ou 3 nouveaux bancs ou d'ensemble tables + bancs (sous les arbres),
- Remise en état des allées d'accès.
- Re-végétalisation des abords,
- Remise en état des toilettes publiques abandonnées en fond de parcelle.

Le montant global des travaux s'élèverait à environ : 75 195,00 € HT (81 586,58 € TTC).

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM30-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

2 - Fuchsias

La configuration des aménagements déjà existants et l'organisation de l'espace conditionnent fortement la requalification du site, sachant que l'objectif est de proposer de nouveaux équipements ludiques. Il s'agira de privilégier la sécurité et le confort des usagers.

Il est proposé de traiter la façade sur rue afin de restaurer l'image actuelle, renforcer l'attractivité du site et améliorer la sécurité des usagers. Le passage sur caniveau sera repris et réalisé sous forme d'une passerelle d'accès en béton avec garde-corps latéraux en métal (largeur environ 3,00m). Côté voie, une barrière de sécurité sera installée sur environ 4 ou 5 ml afin de créer une petite « chicane » évitant tout risque de voir des enfants surgir directement sur la voie.

Il est proposé de reprendre (en partie seulement) les allées périphériques en béton balayé et de décaper superficiellement l'espace central pour réaliser une résine sur la chape existante. Un panier de basket sera implanté au fond de l'espace (avec marquage au sol sur le revêtement en résine), et quelques jeux seront réimplantés en périphérie sur des sols amortissants coulés en place (épaisseur variable selon hauteur de chute) : une balançoire, un ensemble à grimper complet avec toboggan, un ensemble de jeux rotatifs pour plus grands et des jeux sur ressort pour les petits.

L'ensemble du site sera végétalisé et les différentes maçonneries reprises proprement.

Le montant global des travaux s'élève à : 175 830,00 € HT (soit 190 775,55 € TTC).

3 - Hortensias

Il est proposé d'agrandir symboliquement l'espace en repoussant les haies végétales en bordure des aires de stationnement ou des voies de circulation automobile périphériques. Pour la sécurité, une petite clôture avec des portillons au droit de chaque entrée pourrait être envisagée. Les entrées de l'aire de jeux reprennent les accès actuellement pratiqués mais elles sont réorganisées et revalorisées par un traitement au sol réalisé à partir de grandes dalles en béton avec joints gazon qui constitue ainsi une sorte de pas japonais géant.

L'espace central est conservé dans ses limites actuelles mais il est réorganisé, les fondations du sol sont conservées mais la chape en béton balayé est totalement reprise, avec la mise en place de sols synthétiques amortissants adaptés aux hauteurs de chute des jeux retenus. Les jeux sélectionnés permettent une certaine polyvalence d'activités et proposent une offre variée pour tous les âges (entre 3 et 12 ans).

Le montant global des travaux s'élève à : 194 610,00 € HT (soit 211 151,85 € TTC).

Le coût global des aménagements correspondant à la réhabilitation des 3 anciennes aires de jeux, est de 445 635.00 € hors taxes avec la répartition suivante :

- Les EUCALYPTUS : 75 195,00 € HT
- Les FUSCHIAS : 175 830,00 € HT
- Les HORTENSIAS : 194 610,00 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

PARTENAIRES	TAUX	MONTANT
Conseil Départemental au titre du PST	80%	356 508.00 €
CIREST au titre du FIIS (enveloppe libre)	10%	44 563.50 €
Commune	10%	44 563.50 €
Montant Total HT		445 635.00 €
Montant TVA	8,5 %	37 878.97 €
Montant total TTC		483 3.97 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :



- **VALIDE** le nouveau plan de financement et la participation financière de la Commune à hauteur de **44 563.50 €**, et la TVA à **37 878.97 €**,
- **VALIDE** la participation financière du Conseil Départemental d'un montant de **356 508.00 €**,
- **VALIDE** la participation financière de la CIREst pour un montant de **44 563.50 €**,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les subventions du Conseil Départemental et de la CIREst,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191028-DCM30-181019-
DE
Date de télétransmission : 28/10/2019
Date de réception préfecture : 28/10/2019

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER